

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE -
Le blues du businessman • Circulez ! Il
n'y a plus rien à voir • Mayotte : un gros
mensonge • Une porte de sortie ? • La part
des "anges"

→ P. 3 FRANCE Happy birthday, la « rup-
ture » !

*Un an après le discours du Cap, où en sont
les changements annoncés par Nicolas
Sarkozy en matière militaire dans la poli-
tique de la France en Afrique ?*

→ P. 4 FRANCE RWANDA Les complicités de
la classe politique française

*La complicité française dans le génocide
reste un sujet tabou pour notre classe
politique. Retour sur quinze ans d'omertà
pesante.*

→ P. 5 CONGO-RWANDA Sarko : « La France
n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait »
*Dans une interview accordée à la presse
congolaise, Nicolas Sarkozy, est revenu sur
son discours tenu, le 16 janvier, devant le
corps diplomatique français. Certains de ses
propos avaient scandalisés les Congolais.*

→ P. 7 PIERRE PÉAN Le monde selon P. :
Puant !

*Sous couvert de « scoop » sur Bernard
Kouchner, le nouveau livre de Pierre Péan
constitue, en fait, la suite de la campagne
négationniste au service de ceux qui
craignent d'avoir à répondre un jour de
complicité de génocide.*

→ P. 9 UNION DES COMORES Débat parle-
mentaire sur Mayotte : retenir le meilleur
ou le pire ?

*C'est sans doute la première fois depuis
1981 qu'il est rappelé à l'Assemblée
nationale et du Sénat que la France occupe
illégalement Mayotte. Un débat qui
intervient à quelques jours du référendum
pour la départementalisation de l'île.*

→ P. 10 MAURITANIE Péril en la demeure
À quelques jours du référendum pour la
départementalisation, il est rappelé à
l'Assemblée nationale et au Sénat que la
France occupe illégalement Mayotte.

→ P. 11 CAMEROUN Une répression sanglante
*Un récent rapport pointe les violations des
Droits de l'homme commises à l'occasion des
troubles politiques et sociaux de février 2008.
Des violations qui n'ont pas ému la France.*

→ P. 12 CAMEROUN Ambiance délétère
*Le régime de Paul Biya, sourd à toute cri-
tique, tance la communauté internationale.*

Éditorial

Départements d'outre-mer

La sanglante guerre coloniale que la France a soutenue pour s'opposer vainement à l'indépendance de l'Algérie est dans toutes les mémoires. Les départements français en Algérie abritaient des citoyens français et une population autochtone au statut inférieur. L'éditorialiste du journal du FLN, *El Moudjahid*, était un certain Frantz Fanon né à la Martinique. Ses articles, réunis en volume sous le titre *Pour la révolution africaine*¹, restent un bréviaire de la libération des peuples opprimés sous un joug colonial.

La fièvre de l'indépendance gagna tout l'outre-mer français. Elle fut jugulée aux Antilles, par la chasse aux militants indépendantistes, dont plusieurs des plus résolus eurent le bon goût de disparaître opportunément, tel le Guadeloupéen Albert Béville, Paul Niger de son nom de plume, mort le 22 juin 1962, en même temps que le député guyanais Justin Catayée, dans un accident d'avion, alors qu'il rentrait clandestinement en Guadeloupe où il était interdit de séjour. La départementalisation, accordée en 1946 à la revendication d'« égalité » posée notamment par Césaire - les esclaves, « libérés » en 1848, demeurèrent en effet des « sujets français » pendant encore cent ans - leur paraissait déjà une solution inadéquate.

Albert Béville disait : « L'étiquette « départements d'outre-mer » laisse entrevoir je ne sais quelle palpitation physique de morceaux de chair métropolitaine prospérant sous d'autres cieux avec une perpétuelle nostalgie du ventre originel ; elle recouvre une réalité, une entreprise très concrète, très comptable, très commerciale qui, au cours des siècles, ne s'est pas embarrassée d'inutiles scrupules, même si, par moments, elle s'est revêtue d'oripeaux engageants et de masques trompeurs. »

Les limites et les hypocrisies de cette départementalisation apparaissent aujourd'hui notamment dans la crise sociale que traversent la Guadeloupe et la Martinique. On voit que les vieux clivages coloniaux, hérités du passé esclavagiste et raciste, sont restés vivaces sous la défroque de la République française. Une société où les bagnards des plantations sont tous noirs indigènes et les préfets, juges, commissaires de police et autres gendarmes tous blancs métropolitains dit sa réalité sans discours, lequel n'est là que pour masquer la réalité.

Au moment où la départementalisation exhibe son caractère de fausse solution, le gouvernement français veut faire accéder Mayotte, île de l'archipel des Comores demeurée sous gouvernement français, au rang de département français par référendum, le 29 mars prochain. Outre que la France s'est maintenue à Mayotte contre les décisions de l'ONU reconnaissant l'indépendance des Comores dans leur ensemble, sa présence a créé une situation de crise permanente qui ne va aller que s'aggravant. Le cynisme qui consiste à revendiquer Mayotte comme territoire français tout en lui déniaient les attributs de ce même territoire, au regard par exemple du droit de la nationalité, montre l'étendue de la mystification qui est à l'œuvre.

L'application de la loi française subira toutes sortes d'exceptions dans cet artefact territorial. Il va de soi que les représentants de l'autorité sont là aussi métropolitains pour encadrer une population étrangère à ce que Nicolas Sarkozy appelle « l'identité française », belle situation pour cristalliser haines et préjugés. Pour gagner l'assentiment d'une population vouée à la pauvreté on lui offre les ersatz d'un mode de vie dit « privilégié », dont sont privés les autres Comoriens et on l'enferme dans un bunker. Mais la France conserve son pied-à-terre dans le sud de l'Océan indien. On a vu des politiques plus intelligentes. Ne parlons pas de morale.

Odile Tobner

1. Frantz Fanon, *Pour la révolution africaine*, 1964. réédité à La Découverte.

Le blues du businessman

Les entrepreneurs français sont impayables quand il s'agit de l'Afrique ou plutôt du marché africain. Ainsi, Patrick Lucas, le président du Comité Afrique du Medef International, par ailleurs PDG de la société de courtage en assurances Gras Savoye, alors qu'il conduisait, début février, une délégation du Medef International au Mali et au Sénégal, s'est lamenté sur la féroce concurrence chinoise : « *Les entreprises françaises ne sont pas à armes égales en Afrique avec leurs concurrentes chinoises, qui bénéficient de l'appui de l'État et on voit bien que les voyages fréquents du président chinois en Afrique modifient les règles du jeu.* » Pour le responsable du Medef, « *le gouvernement français doit absolument aider le secteur privé qui travaille en Afrique, en particulier les secteurs du BTP et du bois qui ont été les premiers touchés* ». Tiens donc ! Comme si le président français ne faisait que des voyages touristiques sur le continent, laissant sa malette de VRP à Paris. Les étapes de son prochain déplacement en sont d'ailleurs le parfait exemple : le Congo-Brazza où Bolloré vient de décrocher, de haute lutte, la concession du terminal à conteneurs de Pointe-Noire, le Niger où Areva vient d'arracher le droit d'exploiter l'immense gisement uranifère d'Imouraren et enfin la riche RDC où la France tente un retour. Comme si l'aide du gouvernement français au secteur privé n'avait jamais existé ! Patrick Lucas devrait être, de toutes façons, pleinement rassuré par la politique affichée et désormais assumée du secrétaire d'État à la Coopération, Alain Joyandet qui souhaite que l'argent public de l'aide au développement serve au soutien des entreprises françaises. Avant de conclure : « *Après avoir si longtemps soutenu l'Afrique dans des moments difficiles, il serait quand même terrible de constater que nous laissons la place au moment où l'avenir pourrait, précisément, être radieux.* » Terrible en effet ...

Circulez ! Il n'y a plus rien à voir

Dans le projet de loi de programmation militaire pour 2009-2014 que le gouvernement prépare et qui doit être soumis dans les prochaines semaines au vote du Parlement, il y a une disposition « scélérate » visant à limiter l'accès des juges à des lieux « sensibles ». Invoquant la nécessité de protéger le secret-défense, le gouver-

nement envisage, en effet, de restreindre fortement l'accès des juges d'instruction à des lieux sensibles tels que la présidence de la République, des ministères, les services secrets ou de grandes sociétés « *intervenant dans le domaine de la recherche ou de la défense* ». Une réponse aux perquisitions de ces dernières années dans les locaux des services de renseignements, les ministères et même l'Élysée, en 2007, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Borrel. Il reste donc quelques semaines pour effectuer un maximum de perquisitions avant que l'on ne verrouille les portes. Avec une Assemblée croupion, des juges d'instruction supprimés ou privés de moyens d'investigation quand il s'agit de l'État, on élimine, un à un, tous les contre-pouvoirs pourtant indispensables au bon fonctionnement d'une démocratie.

Mayotte : un gros mensonge

Olivier Stirn, ex-secrétaire d'État aux DOM-TOM (1974-1978), ex-ministre délégué aux DOM-TOM (mai 1988 – juin 1988), sur France culture, 23 février 2009, émission *La fabrique de l'histoire* : « *Au départ on avait prévu un projet de loi qui donnait l'indépendance à l'ensemble des Comores, c'est-à-dire aux quatre îles [...] comme c'était la règle de ce qui s'appelait l'OUA à l'époque, [...]. Et puis, sous la pression, à l'Assemblée nationale, de Messmer, [...] de Poher au Sénat, on a finalement choisi le scrutin île par île. J'ai accepté l'amendement des parlementaires. [...] Parce que [...] chacune des îles a un esprit îlien très fort [...] Or Mayotte, avait toujours eu peur d'être envahie par les Anjouanais et les Grands Comoriens, historiquement. Je pense que si les trois autres îles avaient choisi de rester françaises, Mayotte aurait peut-être choisi l'indépendance parce que leur problème, ce n'est pas d'être Français, leur problème est de ne pas être dépendants des Anjouanais et Grands Comoriens. [...] Ils] ont choisi de rester Français pour être indépendants.* »

Stirn n'est pas le seul acteur de l'arrachement de Mayotte aux Comores à affirmer que les Mahorais voulaient juste être séparés (ou « indépendants ») des autres îles : Adrien Giraud, le leader du Mouvement populaire mahorais (MPM), le disait aussi en 1973 (cf. Dossier noir n°19, *Comores-Mayotte...*, p. 57, où il est aussi expliqué comment Paris a créé et entretenu cette hostilité entre les îles, notamment avec les persécutions qu'Ahmed Abdallah, président foccartien du TOM Comores, faisait

subir aux Mahorais). L'histoire est notoirement mal servie par cette « fabrique », où l'animateur Emmanuel Laurentin n'évoque même pas l'illégalité de cette situation, les condamnations de l'ONU, et laisse passer le mensonge de Stirn quand il nous dit que c'est l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, future UA) qui impose la règle de conservation des frontières issues de la colonisation : non, c'est bien l'ONU.

Mayotte : une porte de sortie ?

Édouard Balladur, ex-Premier ministre, président du Comité sur les collectivités territoriales, interviewé par *Le Figaro*, le 26 février dernier : « *Nicolas Sarkozy a proposé des états généraux de l'Outre-Mer. Il est probable qu'à cette occasion la question de l'avenir du statut des départements et des régions d'outre-mer sera posée. C'est une grande question qui nous invite à réfléchir aux institutions de l'Outre-Mer français [...]. En attendant que se tiennent ces états généraux, peut-être serait-il préférable que toute décision modifiant le statut actuel dans telle ou telle région de l'Outre-Mer soit suspendue. Je pense au statut de Mayotte, dont la modification pourrait peut-être être reportée, chacun pourrait le comprendre, jusqu'à ce qu'on y voie plus clair sur l'ensemble des institutions d'Outre-Mer, mais je sais que cela pose le problème du respect du calendrier déjà fixé. Le comité ne s'est pas prononcé sur ces questions et s'est borné à proposer qu'une Assemblée unique se substitue aux conseils régionaux et aux conseils généraux qui régissent le même territoire.* »

Ce mentor de Sarkozy est-il en train de lui préparer une porte de sortie pour réduire à néant le référendum à Mayotte ?

Si oui, on peine à voir le mobile. À moins que la France ne craigne de se retrouver au pied d'un mur européen. Car si Mayotte devient un département, la France sera moralement contrainte, vis-à-vis des Mahorais, d'aller supplier ses partenaires de l'UE de reconnaître Mayotte comme région ultra-périphérique (*Billets d'Afrique* n°177). Ce pourrait être l'ouverture d'une boîte de Pandore puisque ces partenaires ayant voté les résolutions de l'ONU contre l'occupation illégale de Mayotte par la France, cela pourrait ressusciter la « guerre de la salive » à l'ONU : quitte ou double ?

Quoi qu'il en soit, il est cocasse d'entendre une voix de l'UMP contrer le calendrier statutaire de Mayotte.

FRANCE

Happy birthday, la « rupture » !

Un an après le discours du Cap, où en sont les changements annoncés par Nicolas Sarkozy en matière militaire dans la politique de la France en Afrique ?

Le président avait promis la renégociation dans la transparence des accords de défense, lesquels illustrent le mieux le pacte néocolonial passé avec les régimes inféodés à la France depuis les indépendances, mais qui, au nombre de huit, ne constituent qu'une minorité des accords militaires secrets existant. Pour l'heure, c'est plutôt le brouillard que la transparence. Ils devraient être remplacés par des accords de « partenariat ». Voilà pour l'étiquette. Quant au contenu, il est préparé dans le plus grand secret et à l'abri des regards indiscrets, du parlement notamment, que Sarkozy avait pourtant promis d'associer « étroitement (...) aux grandes orientations de la politique de la France en Afrique ». La promesse de publier intégralement les accords de défense rendus caducs reste, pour l'instant, lettre morte, et il y a fort à craindre que les nouveaux accords soient aussi secrets que les anciens...

Contrôle parlementaire

Après le vote prolongeant la participation française à la guerre en Afghanistan intervenu le 22 septembre, les deux assemblées françaises se sont prononcées, le 28 janvier dernier, sur six autres opérations extérieures, dont quatre en Afrique : *Épervier* au Tchad, *Boali* en Centrafrique, *Licorne* en Côte-d'Ivoire et *Eufor* au Tchad et en Centrafrique. Conformément à l'article 35 de la Constitution amendée cet été, n'est soumise à l'autorisation du parlement que la prolongation des opérations excédant quatre mois. Le Premier ministre, dans son discours introductif, a également confirmé ce dont on se doutait : les opérations militaires menées par les forces spéciales ou les services de renseignement restent exclues de tout contrôle. L'usage discrétionnaire de la garde prétorienne de l'Élysée est donc sauf. Et, dans les faits, le très faible contrôle parlementaire ne semble concerner que les plus grosses opérations extérieures, puisqu'il en existe

officiellement aujourd'hui trente-trois en cours, et que seules cinq ont été soumises au débat.

Un débat de façade

Un débat qui est, par ailleurs, resté très superficiel. Les députés socialistes, plutôt portés au consensus sur les questions de défense, comme on a pu le voir au moment du vote de la loi de programmation militaire par exemple, ont boycotté le vote. Il s'agissait davantage pour eux d'une prolongation de la bataille engagée sur la question des pouvoirs du parlement en matière d'amendement. Mais les arguments qu'ils ont avancés à cette occasion pour justifier leur refus de siéger méritent attention même s'ils portent davantage sur la forme que sur le fond (la légitimité des interventions extérieures n'est pas remise en cause). Ni le contenu du discours du Premier ministre, ni un récapitulatif sur les causes, les enjeux, les mandats, les modalités, les évolutions et les bilans des interventions militaires n'ont été communiqués préalablement aux députés, pas plus qu'un état des lieux des accords militaires auxquels certaines d'entre elles sont liées. Ni le ministre des Affaires étrangères ni celui de la Défense n'ont été entendus par les commissions parlementaires correspondantes, qui n'ont pas été réunies. Enfin il s'est agi d'un débat unique, alors qu'il aurait été nécessaire de mener un débat différent pour chaque intervention spécifique. Il s'agissait donc d'avantage d'obtenir un chèque en blanc que d'associer réellement les parlementaires à la politique militaire de la France, et il est un peu tôt pour écrire, comme le fait un éditorial du *Monde*, en écho au discours de Fillon, que la « *prérogative régaliennne par excellence est désormais partagée, comme dans toutes les autres grandes démocraties* » (30 janvier 2009).

Bases militaires

Ce vote coïncidait avec l'annonce du retrait de 2 100 soldats d'Afrique, ce qui nous a valu une nouvelle salve d'articles sur le thème du désengagement de la France en Afrique. Ce retrait ne correspond pourtant qu'à la réduction de l'opération *Licorne* et à la fin programmée de l'opération européenne *Eufor-Tchad*, déployée pour un an, sans d'ailleurs que soit opéré le moindre bilan sur les points qui rendaient, paraît-il, son déploiement si urgent l'année dernière. Sauf nouvelle

intervention militaire en Afrique, les effectifs devraient revenir aux alentours de 10 000 hommes. Concernant l'éventualité de la fermeture d'une nouvelle base militaire (après celle de Côte-d'Ivoire, transformée en opération extérieure intégrée à *Licorne*) envisagée par le Livre blanc de la Défense, le développement des moyens de projection la rendant inutilement coûteuse, rien n'a été officiellement annoncé à ce jour. Enfin la forte présence militaire au Tchad, qui constitue, de fait, une base militaire provisoire qui dure depuis vingt-trois ans, ne sera pas diminuée car elle « *représente un facteur de sécurité dans la région depuis 1986* », selon le général Georgelin, chef d'état-major des armées (*La Croix*, 2 février 2009). Ni les innombrables victimes d'Hissen Habré et d'Idriss Déby, ni le peuple tchadien qui subit une situation de crise politico-militaire sans fin, ne s'en étaient rendu compte. Heureusement que les militaires français sont là pour le leur rappeler.

Victor Sègre

La part des « anges »

Selon l'OCDE, les paradis fiscaux attirent chaque année l'équivalent de 7 % à 8 % du PIB de l'Afrique. *Global Financial Integrity*, un think tank américain a évalué l'ensemble des flux financiers qui quittent illicitement les pays en développement (en Asie et en Afrique). Ces flux englobent les revenus générés par des activités illégales comme la corruption, les détournements de fonds publics ou les activités criminelles. Mais ils incluent aussi et surtout les pratiques consistant à manipuler les prix des importations et des exportations. Une méthode fréquemment utilisée pour sortir des capitaux d'un pays consiste à gonfler artificiellement le prix des importations ou au contraire à exporter des produits locaux à des prix bradés. *Global Financial Integrity* estime que de 850 à 1 000 milliards de dollars sont illégalement sortis des pays en développement en 2006. Un chiffre en constante progression (18 % l'an sur la période examinée).

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

FRANCE RWANDA

Les complicités de la classe politique française



La complicité française dans le génocide reste un

sujet tabou pour notre classe politique, tabou qui s'étend au-delà des seuls décideurs aux affaires au moment de la tragédie. Retour sur quinze ans d'omertà pesante, ponctués de quelques minces brèches.

La grande difficulté de la classe politique hexagonale à regarder en face la vérité de l'implication française aux côtés du régime génocidaire rwandais, à étudier les faits en toute objectivité, repose en grande partie sur le contexte politique très particulier de l'époque. Cette cohabitation, entre un président de gauche et un gouvernement de droite, qui a scellé une improbable communauté de destin. Un pacte de silence toujours respecté entre les décideurs de l'époque appelés, pour beaucoup, à tenir les premiers rôles dans les gouvernement successifs, jusqu'à nos jours.

Verrouillage en règle

Édouard Balladur était en 1994 le Premier ministre de François Mitterrand, dont il n'a pas soutenu toutes les manœuvres dans le dossier rwandais mais dont il doit aujourd'hui assumer tous les choix non contestés à l'époque. Candidat malheureux à la présidentielle d'avril 1995, il conserve toutefois un rôle non négligeable au sein de la majorité présidentielle et du Parlement, en particulier au sein de la commission des Affaires étrangères qu'il préside de 2002 à 2007. Ironie de l'histoire, c'est lui qui, en 2008, dirige les travaux de la commission sur la réforme de la Constitution qui ouvrira quelques (timides) opportunités à un contrôle parlementaire accru sur les interventions militaires françaises à l'étranger.

Concernant le dossier rwandais, c'est d'un verrouillage en règle qu'Édouard Balladur s'acquitte, au moment du génocide puis devant les parlementaires de la mission d'information de 1998, évoquant alors la thèse d'un complot antifrançais pour expliquer la polémique née de la

publication d'articles du journaliste Patrick de Saint-Exupéry.

Bis repetita devant les micros braqués vers lui en 2004, au moment où le débat sur l'implication française rebondit, un sommet de désinformation étant atteint à l'occasion de la diffusion sur France 3 du film *Tuez-les tous*, le 27 novembre 2004. À sa demande, l'ancien Premier ministre obtient alors un droit de réponse diffusé aussitôt après le générique de fin, alors même que le débat sur le plateau, animé par Élise Lucet, n'a pas commencé. Sa déclaration, filmée en plan fixe est interminable. Si le format est digne des pires heures de l'ORTF, le contenu est encore plus inquiétant. Balladur ne regrette rien, il dit tout assumer. Quatre ans plus tard, mis en cause par le rapport Mucyo, menacé de poursuites pour complicité de génocide, il tient un discours invariable.

Édouard Balladur peut compter sur la solidarité et la fidélité de ses lieutenants de l'époque. Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, directeur de cabinet d'Alain Juppé au quai d'Orsay, François Léotard, ministre de la Défense, Bernard Debré, ministre de la Coopération ne trahiront jamais le pacte et reprendront même à leur compte les arguments de leur ancien Premier ministre, en particulier ceux d'une opération *Turquoise* « humanitaire » ayant contribué à mettre fin au génocide.

Dominique de Villepin, devenu ministre des Affaires étrangères sous Jacques Chirac, évoque même en 2003, sur l'antenne de RFI, la théorie révisionniste du « double génocide » (à laquelle Bernard Debré consacra lui carrément un ouvrage en 2006 intitulé *La véritable histoire des génocides rwandais*), déclaration qui déclina Patrick de Saint-Exupéry à démarrer la rédaction de *L'Inavouable*.

Sarkozy soutient son mentor

Le Premier ministre comptait, en 1994, dans son équipe, un autre de ses protégés, en la personne de Nicolas Sarkozy, ministre du Budget. Ce poste ne le mettait pas à l'abri du dossier rwandais (on connaît le soutien financier apporté par la France au régime génocidaire, *via* BNP-Paribas), pas plus que son statut de porte-parole du gouvernement qui l'amena à déclarer à propos de l'opération *Turquoise*, le

20 juillet 1994. « *C'est tout à l'honneur de la France de s'engager dans une opération humanitaire [...] Imaginez ce que seraient ces images s'il n'y avait pas la zone de sécurité, si les soldats français de l'opération Turquoise n'avaient pas fait ce qu'ils ont fait avec un courage formidable* ». Une position invariable jusqu'à aujourd'hui (lire page 5).

Si le soutien de Nicolas Sarkozy à Édouard Balladur à l'occasion de la présidentielle de 1995, lui valut quelques inimitiés et la mise à l'écart des deux premiers gouvernements, Juppé, l'élève de Balladur ne pensa jamais à renier totalement son maître, fidélité témoignée par ailleurs à l'égard d'un autre de ses mentors, Charles Pasqua.

Peu disert jusqu'ici sur la question du génocide au Rwanda, sujet pourtant revenu d'actualité depuis 2006 du fait des tensions diplomatiques, puis du rapprochement avec Kigali, Nicolas Sarkozy a toujours défendu le rôle supposé positif joué à l'époque par Édouard Balladur, notamment à l'occasion du discours de Cotonou prononcé le 19 mai 2006. Dans ce discours de campagne supposé annonciateur d'une rupture avec la Françafrique, le candidat Sarkozy est apparu soucieux de se démarquer de Jacques Chirac, mais pas du Premier ministre de cohabitation de 1994. « *Quelles qu'aient pu être les insuffisances de la politique suivie par la France au Rwanda avant le génocide, en 1994, il y avait beaucoup de gens pour dénoncer les atrocités et les massacres commis contre les Tutsis, mais bien peu pour intervenir directement afin d'arrêter ce crime contre l'Humanité, comme le fit, seule, la France, sous l'autorité d'Édouard Balladur* », déclara-t-il.

Frères d'armes

Les anciens protagonistes de l'époque ont donc toujours su monter au créneau pour défendre leur conception de l'honneur de la France ou réfléchir de concert à la stratégie à adopter en cas de polémique, comme lors de la parution du rapport Mucyo. Dans cette tâche, ils peuvent compter sur le soutien d'un contingent d'amis politiques particulièrement zélés.

Le 6 décembre 2006, alors que Kigali menace d'engager des procédures contre des Français pour « complicité de génocide »,

l'association *France Turquoise*, créée par le général Lafourcade pour défendre l'honneur des soldats français engagés dans cette opération, réunit à l'Assemblée nationale quelques témoins et « spécialistes » particulièrement contestables (dont Pierre Péan). L'invitation émane du député UMP et ancien ministre de la Coopération Bernard Debré, qui, dans son intervention, rend hommage à François Mitterrand pour avoir, en juin 1994, organisé une « opération humanitaire » alors que « *personne ne voulait y aller* ». À ses côtés, une petite garnison de parlementaires parmi lesquels les députés UMP Jaques Myard (qui s'était déjà illustré lors des débats de la Mission d'information parlementaire) et Michel Voisin, qui créera deux mois plus tard une délégation « assemblée nationale » de l'Association *France Turquoise*.

Le 20 octobre 2007, un colloque organisé au Sénat sous le thème « *La France et le drame rwandais* » réunit l'écrivain Pierre Péan, des militaires français (Jean-Claude Lafourcade, Jacques Hogard), des hommes politiques (Paul Quilès, Xavier de Villepin, père de l'ancien Premier ministre) et des opposants rwandais, mobilisés pour défendre l'honneur de la France. Ces deux événements mettent en scène la solidarité affichée entre dirigeants politiques et représentants de l'état-major. Une couverture mutuelle, sans doute contrainte par le risque qu'un jour chacun ait à répondre de ses actes devant la Justice, qui volera peut-être en éclat le jour où des enquêtes sérieuses seront menées sur la hiérarchie des responsabilités à l'œuvre.

Le fantôme de Mitterrand

La présence d'Henri Emmanuelli, député PS des Landes et ancien proche de François Mitterrand à la conférence de presse de *France-Turquoise* ou celle du député Paul Quilès au colloque révisionniste du 20 octobre 2007 rappelle qu'à gauche aussi, des solidarités se sont mises en place après 1994, une *omertà* des plus caractérisées frappant en particulier le rôle majeur joué par François Mitterrand dans cette tragédie.

Président de la République en fin de règne et en fin de vie au moment du déclenchement du génocide, François Mitterrand est, rappelons-le, emporté par un cancer en janvier 1996 sans qu'aucun inventaire des dérives passées ne soit publiquement dressé par ses dauphins à la tête du PS malgré les promesses de Jospin sur le « droit d'inventaire ». Le dossier rwandais, même s'il en embarrasse plus d'un, devient un tabou que la nomination en 1997 d'un Premier ministre socialiste, Lionel Jospin, pourtant peu ►►►

CONGO-RWANDA

Sarko : « La France n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait »

Dans une interview récente accordée à la presse congolaise, Nicolas Sarkozy, est revenu sur son discours tenu, le 16 janvier, devant le corps diplomatique français. Certains de ses propos avaient scandalisés les Congolais.

En effet, ceux-ci y avait vu une remise en question des frontières de la RDC et une caution au pillage de ses ressources minières par le Rwanda (*Billets d'Afrique n°177*, février 2009). Sur ces questions, il s'est montré nettement plus diplomatique, martelant quelques « principes sacrés » pour la France : « *La souveraineté de la RDC, le respect de son intégrité territoriale et l'intangibilité de ses frontières* » en plus du couplet sur les victimes qui souffrent depuis trop longtemps notamment à l'Est du pays.

Mais à la question : « *Principale victime de l'opération Turquoise, la RDC n'est-elle pas en droit d'espérer un dédommagement de Paris ?* », l'empathie pour les victimes a été vite oubliée : « *Il faut regarder la vérité en face. Il faut reconnaître que les événements innommables de 1994 ont eu de lourdes conséquences pour la RDC. La crise qui frappe l'Est du Congo depuis des années a des racines historiques. C'est évident. Mais il faut dire aussi que ni la France, ni la communauté internationale n'ont été les instigateurs de l'arrivée des réfugiés hutus rwandais sur le sol congolais. Ces réfugiés ont fui leur pays et traversé la frontière de leur propre initiative. La France a pris le risque d'intervenir quand personne ne bougeait. L'opération Turquoise, je le rappelle, a été conduite sous mandat des Nations unies. La France, dans cette affaire n'a pas agi seule. Elle a agi au nom de la communauté internationale toute entière. La France n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait. Mais, s'il vous plaît, tournons-nous vers l'avenir.* »

Il vaut mieux, en effet, tant la responsabilité de la France dans cette affaire est lourde. Car Sarkozy fait là un mensonge éhonté. Sur ce sujet, voici l'extrait d'une interview don-

née à *Billets d'Afrique*, par Colette Braeckman, journaliste belge et fin connaisseur de la Région des Grands Lacs. Elle nous donne son sentiment en apprenant, en juin 94, que la France monte cette opération : « *Depuis le départ, je pense que cette opération est bidon, d'abord parce que l'essentiel du génocide a déjà été commis. Deuxièmement, on voit très vite qu'en fait il s'agit de ménager une portion du territoire, une « zone humanitaire sûre », enfin « sûre » pour le gouvernement intérimaire. Pour retarder la victoire du FPR et provoquer encore et toujours une négociation, un partage de pouvoir. On verra très vite aussi que Turquoise va ouvrir une porte de sortie vers le Zaïre et le Kivu pour permettre à ce gouvernement intérimaire, mais aussi à cette armée, de se transporter avec armes et bagages.*

Le but ? déplacer cette légitimité alléguée, la mettre dans le pays voisin pour un jour générer une négociation entre le FPR, en train de gagner Kigali, et ce pouvoir qui n'a pas été défait, exilé à l'étranger. J'étais au Rwanda à l'époque de Turquoise et on voyait vraiment que les Français indiquaient la frontière en disant « par ici la sortie ». Il n'y avait pas la moindre velléité pour empêcher les tueurs de tuer, la radio des Mille Collines d'émettre, les ordres d'être donnés... Il n'y a rien de tout ça, c'est simplement une régulation du flux de réfugiés qui se déplaçait vers la frontière encadrés par les militaires et les miliciens génocidaires.

Mais ce qu'il faut dire, c'est que le problème a été transporté dans le pays voisin au Kivu à la faveur de l'opération Turquoise. Que les camps de réfugiés se sont installés avec le soutien du HCR en dépit de toutes les lois internationales qui interdisent que des réfugiés soient installés sur la frontière, que des gens qui ont commis des crimes de sang aient un statut de réfugiés, soient approvisionnés par l'aide internationale.

Donc là, il y a un déni total du droit international et la France a participé à cela toujours dans la même perspective : obliger à une négociation entre ce pouvoir intérimaire « mis en exil » dans les camps de réfugiés et le nouveau pouvoir en place à Kigali. »

Rdb

◀◀◀ admiratif de la politique africaine menée par Jacques Chirac et ses prédécesseurs ne fera pas tomber. Quand Lionel Jospin désigne Hubert Védrine, ancien secrétaire-général de l'Élysée de 1991 à 1995, comme ministre des Affaires étrangères, on comprend que l'*aggiornamento* sur la politique africaine n'est pas encore pour tout de suite. « *Envoyer Hubert Védrine au Quai d'Orsay, c'était comme hisser le drapeau blanc avant d'avoir livré bataille* », écrit en 2002 François-Xavier Verschave dans *Noir Chirac*. Reconnu à gauche comme à droite comme un spécialiste des relations internationales, en particulier lorsqu'il s'agit de critiquer l'hégémonie anglo-saxonne, thème flatteur pour les souverainistes de tout poil, Védrine est, en effet, également, le gardien d'une « ligne dure » sur la question de l'implication de la France dans le génocide, ligne conservée jusqu'à nos jours. De tous les protagonistes de l'époque, il est même sans doute celui qui se montre le plus actif dans l'art de manier le contre-feu et la contre-vérité, défendant jusque devant le tribunal les thèses de Pierre Péan (le 25 septembre 2008 lors du procès intenté par SOS Racisme) et recommandant à qui veut bien l'entendre les écrits de Stephen Smith... plutôt que ceux de Survie. L'aura de François Mitterrand, l'admiration témoignée à Hubert Védrine, régulièrement invité aux colloques, débats organisés par le PS et ses sections locales, fait donc du dossier rwandais un sujet embarrassant pour les dirigeants socialistes. Chez certains, on relève également la volonté de défendre (ou de penser défendre) l'honneur de la France et de son armée, préoccupation partagée par leurs collègues de droite. Et ne négligeons pas la méconnaissance du dossier dont font preuve bien d'autres, souvent doublée de visions caricaturales sur l'Afrique. Le 26 juin 1994, Ségolène Royal déclarait ainsi sur le plateau de l'Heure de vérité à propos du Rwanda : « *Il faut quand même rappeler que la politique africaine est toujours prise dans une contradiction. C'est-à-dire soit on conforte les pouvoirs en place parce qu'on se dit « au moins c'est la stabilité », on évite les guerres ethniques ou les guerres tribales, soit on pousse à la démocratisation, on organise des élections, qui débouchent souvent sur des conflits extrêmement violents.* »

Ouvertures ?

Heureusement, au sein de la classe politique, quelques volontés de faire progresser le travail de vérité ont pu s'exprimer depuis 1994, y compris au sein du PS. Des rencontres menées par des militants de Survie dans le cadre des démarches de plaidoyer qui ont entouré les élections présidentielles et législatives de 2007 ont effet montré

que chez certains responsables socialistes, l'envie de se débarrasser de l'encombrante réputation franco-africaine du parti pouvait être plus forte que la fidélité à telle ou telle « figure » du parti.

Ces « résistances » ne sont pas totalement nouvelles, même si elles sont restées longtemps anecdotiques. Dans un article de novembre 1996, *Billets d'Afrique* citait des prises de parole de quelques socialistes sur le sujet, rappelant par exemple que le 16 juin 1994, au moment du débat sur le lancement de *Turquoise*, Pervenche Bernès, sans s'attaquer pour autant à François Mitterrand, avait écrit pour son parti un communiqué critique sur les desseins réels de cette opération (avant que le PS ne finisse par donner sa bénédiction à l'intervention). Le député socialiste de la Gironde, Pierre Brana, rapporteur de la mission d'information de 1998 fut, quant à lui, de ceux qui prirent part le plus activement dans les auditions et eut en particulier fort à faire pour tenter d'éviter certains verrouillages de ses collègues. Au sein de la gauche parlementaire, c'est toutefois en dehors du PS que sont venues les critiques les plus sérieuses.

En 1998, des députés communistes et verts ont réclamé la création d'une véritable commission d'enquête parlementaire, au lieu de la mission constituée et présidée par Paul Quilès. Le communiste Jean-Claude Lefort, vice-président de la mission, refusa d'ailleurs, à la différence de son groupe parlementaire, de voter le rapport final et, par la suite, il prit position à plusieurs reprises pour la création d'une véritable commission d'enquête, ce que les Verts réclamèrent à nouveau à leur tour dans un communiqué publié le 7 avril 2004. À la même période, d'autres députés d'opposition interpellaient à leur tour le gouvernement sur le retour de la polémique sur l'implication de la France dans le génocide, dix ans après son déclenchement. À gauche de la gauche, et dans certains milieux militants, la complicité française dans le génocide au Rwanda apparaît comme un des symboles les plus emblématiques du néocolonialisme français en Afrique.

Quelle envie de savoir ?

Depuis 2004, les mobilisations et interventions de députés sur le sujet ont été très ponctuelles, presque toujours liées à des actualités particulières. En mai 2004, lors de la commémoration du 10^e anniversaire du génocide, deux députés, le communiste Jean-Claude Lefort (encore lui) et, plus surprenant, l'UMP Jacques Remillier, se font remarquer par des questions écrites remettant très fortement en cause le rôle de la France. Les deux députés n'obtiendront de réponse écrite que quatorze mois plus tard (J.O. du 27 septembre 2005).

D'autres interventions ont été suscitées

par l'interpellation directe d'ONG, les élus (de toutes tendances) se contentant de reproduire fidèlement dans le texte de leur question écrite les arguments énoncés par l'organisation (plusieurs questions sur l'implication de la France ont par exemple été posées au printemps 2005 à la suite des courriers d'interpellation d'Amnesty International). D'autres se sont polarisés sur les turbulences diplomatiques entre Paris et Kigali, actualité coïncidant avec l'offensive de divers ouvrages révisionnistes, contribuant ainsi à semer encore davantage la confusion dans certains esprits. Beaucoup de députés, ne sachant pas ou ne voulant pas savoir qui croire, acceptent ainsi le discours des extrémistes. En février 2007, Jean-Claude Lefort a ainsi été un des seuls parlementaires à s'offusquer de voir un de ses confrères créer une antenne de l'association *France Turquoise* à l'Assemblée (voir plus haut), l'organisation d'un colloque révisionniste au Sénat le 20 octobre ne suscitant, quant à elle, pas de réaction.

Quinze ans après le génocide, si l'envie d'en finir avec les pages les plus sombres de la Françafrique est présente parmi de nombreux représentants de la classe politique française, elle revient donc souvent à éviter de trop se pencher sur les épisodes sombres du passé.

Quant à ceux qui sont directement impliqués dans le dossier, mieux vaut ne pas compter sur eux pour soulever le couvercle de la marmite. À l'occasion d'un entretien avec des ONG, François Loncle évoquait, en octobre 2008 une réunion tenue quelques mois auparavant ayant rassemblé certains de ces responsables (Balladur, Juppé, etc.) ainsi que des parlementaires de la mission de 1998, pour une discussion des plus houleuses dans laquelle il fut notamment question des points de vue exprimés par Bernard Kouchner à Kigali, le 26 janvier 2008. Kouchner avait rappelons-le évoqué la « *faute politique commise par la France au Rwanda* » suscitant la colère d'Édouard Balladur et quelques autres.

À la veille de la commémoration du 15^e anniversaire du déclenchement du génocide, davantage que dans la volonté de la classe politique de faire la lumière sur les responsabilités à l'œuvre et de sanctionner les coupables, c'est bien encore une fois la mobilisation des citoyens qui sera déterminante pour que les projecteurs se braquent à nouveau sur cette tragédie que beaucoup voudraient voir sombrer dans les oubliettes de l'histoire. Comme en 2004, au moment où Survie lançait dans toute la France une vaste campagne de mobilisation sur ce thème, il est encore indispensable en 2009 de faire toute la lumière sur « les victimes et les complices oubliés du génocide ».

Pierre Rohman

PIERRE PÉAN

Le monde selon P. : Puant !

Sous couvert de « scoop » sur Bernard Kouchner, le nouveau livre de Pierre Péan constitue, en fait, la suite de la campagne négationniste au service de ceux qui craignent d'avoir à répondre un jour de complicité de génocide.

A lors que le livre *Noirs fureurs, Blancs menteurs*, paru en 2005, n'avait touché qu'un public relativement restreint et avait valu à son auteur une volée de bois vert quasi générale pour avoir défendu de manière caricaturale et haineuse « la synthèse de tous les négationnismes déjà publiés » (*Le Soir*, 26 novembre 2005) sur le génocide des Tutsi du Rwanda, le dernier ouvrage de Pierre Péan, *Le monde selon K.*, constitue une relance de la même campagne de propagande. Une campagne déguisée derrière un « scoop » retentissant et préparée par la publication des « bonnes feuilles » dans *Marianne*. La parution du livre a immédiatement fait l'objet d'une campagne de presse massive et a instantanément pris les allures d'une affaire d'État, obligeant Kouchner à s'expliquer devant les députés, et le président de la République à la mentionner lors d'une intervention télévisée. On ne sait si l'on doit s'étonner le plus de ce soudain emballement ou du mutisme qui l'a précédé dans les grands médias, car, comme le reconnaît Péan lui-même, son livre ne contient en fait aucune révélations inédites sur la personnalité politique la plus appréciée des Français. On savait que, depuis la guerre du Biafra, l'image du *French Doctor* était régulièrement utilisée au service de l'impérialisme français, pour ripoliner les politiques les plus criminelles. Son rapport visant à dédouaner Total des accusations de travail forcé en Birmanie, rédigé en 2003 à la demande de la multinationale et payé 25 000 euros, a été périodiquement rappelé dans certains journaux et ne laisse guère de doute sur le sens moral du personnage. Devenu ministre des Affaires étrangères, il cache d'ailleurs de moins en moins ses relations amicales avec quelques autocrates français. Quant aux « expertises » sur les systèmes de santé qu'il est censé avoir réalisés, elles avaient été signalées à plusieurs reprises dans *La Lettre du Continent*. Péan révèle la très généreuse rémunération perçue pour ces travaux, et les efforts de Kouchner et

de ses proches, placés à des postes officiels, pour récupérer les impayés.

Une lutte de clans

Sur la base des extraits publiés dans *Marianne*, la plupart des commentateurs s'en sont tenus à cette dernière affaire, qui n'occupe pourtant qu'une place très restreinte dans le livre de Péan. Paresse journalistique ou jubilation de voir enfin dégommer une icône en carton pâte, le reste a été ignoré, quitte à nourrir un contresens dans l'opinion¹ : celui d'un Péan pourfendeur de la françafrrique.

Un « concept » que ce dernier « déteste » pourtant et qu'il ne juge « plus d'actualité ». (*Rue 89*, 15 février). S'il la déteste, il la connaît pourtant de près, lui qui, entre autres, dit respecter la raison d'État, prend plaisir à discuter avec Omar Bongo et ne cache pas son amitié pour Bruno Delaye, ancien responsable de la cellule africaine de l'Élysée pendant le génocide des Tutsi. Depuis longtemps maintenant, Péan s'est fait le porte-drapeau de ceux sur qui pèse l'épée de Damoclès judiciaire de complicité de génocide, crime imprescriptible. En 2005, il expliquait avoir pris la plume pour ces militaires qu'il a « vu (...) pleurer devant [lui] tellement les attaques ont été violentes » et qui ne comprennent pas « pourquoi ils ne sont plus défendus » car depuis 1995 « personne ne sait ou ne veut gérer la communication » (AFP 25 novembre 2005). Péan s'est donc fait moins enquêteur que chargé de communication. Dans son dernier ouvrage, il souligne encore « la grogne des militaires » à l'encontre du pouvoir politique, accusé de n'avoir par répondu correctement à la publication du rapport Mucyo qui les mettait en cause (*Billets d'Afrique* n° 172, septembre 2009). Il s'en indigna d'ailleurs : « Les autorités françaises acceptaient ainsi une nouvelle fois de laisser Kagame salir la France. » Le mois dernier encore, il n'a cessé de le répéter : ce ne sont pas les bonnes affaires françafricaines de Kouchner qui ont motivé la rédaction de son ouvrage, mais l'amorce de réconciliation diplomatique entre la France et le Rwanda dont le ministre des Affaires étrangères fut l'un des protagonistes². Il a aussi « trouvé insupportables » les vellétés d'extradition devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) de « prétendus génocidaires » vivant tranquillement en France (*Le Monde selon K.*). Une petite minorité de journalistes a tout de même relevé les

obsessions rwandaises de Péan (parfois pour les justifier naïvement (?) comme Frédéric Bonnaud, *Siné Hebdo* du 18 février 2007, au nom d'une continuité avec les articles que Stephen Smith publiait dans *Le Monde* en mars 2004...). Mais il valait mieux lire la presse étrangère pour un décryptage sans langue de bois : « *Il s'agit là d'une lutte de clans* » (*Le Soir*, 4 février 09).

Du déni de la complicité française...

Lors du marathon médiatique qui lui fut offert, Péan a ainsi pu se répandre sans crainte d'être contredit, jusque dans certaines émissions qu'on a connues plus vigilantes sur le sujet, comme *Là bas si j'y suis*, de Daniel Mermet. Péan défend pourtant une thèse « très proche » de celle des services secrets français, lâchait Alexandre Adler en défense de Bernard Kouchner, lesquels n'ont « jamais encaissé » le virage du pouvoir politique à l'égard du Rwanda (*France Culture*, 4 février 2009).

Pour récuser les accusations de complicité de génocide qui pèsent sur certains responsables politiques et militaires, Péan et ses comparses ressassent indéfiniment le même sophisme qui sert également de ligne de défense aux génocidaires jugés à Arusha : c'est l'attentat contre l'avion du président Habyarimana qui a déclenché le génocide ; la responsabilité du génocide incombe donc principalement à ceux qui ont commandité cet attentat ; or « l'enquête » du juge Bruguière (ce même juge Bruguière dont Péan dénonçait il y a quelques années dans *Manipulations Africaines* « le côté barbouze » et les enquêtes « vides ou mal ficelées ».) a conclu à la culpabilité du Front patriotique rwandais (FPR) et de son chef Paul Kagame. Les responsables du génocide n'étant pas ceux que l'on croyait, les complicités françaises n'existent pas...

Dans l'émission de Daniel Mermet déjà citée, Xavier Monnier, directeur de publication de *Bakchich.info*, réagissant aux accusations de négationnisme contre Péan, déplorait : « *Ils sont tout un groupe à monter au créneau : dès qu'on parle du Rwanda, on est sûr de s'en prendre plein la gueule.* » (5 février 2009). C'est malheureusement exactement l'inverse qui est vrai. La comparaison avec le génocide des Juifs permet d'en prendre la mesure. Dans ce dernier cas, la distinction entre ►►►

◀◀◀ le débat légitime des historiens, soucieux d'approfondir les connaissances, et les tentatives de banalisation du génocide sous couvert de « réviser l'histoire officielle » est communément admise. La seconde démarche est interprétée, à juste titre, non pas comme la simple expression d'une opinion, mais comme un acte antisémite, et ses promoteurs sont largement ostracisés. Concernant le génocide des Tutsi, l'ignorance et la confusion sont telles en France que la production historique semble n'avoir aucune valeur et qu'elle peut être mise sur le même plan que les propos de café du commerce ou que la propagande la plus grossière. Les différentes figures du négationnisme trouvent droit de cité dans les médias en toute décontraction. La rhétorique de Pierre Péan, qui bénéficie d'une audience de masse, en constitue le meilleur exemple.

...au négationnisme

Péan prétend réécrire « l'histoire officielle » du génocide des Tutsi, mais il se défend de faire partie des négationnistes (On ne sait pas s'il considère comme tels les personnes avec qui il participe si volontiers à des conférences sulfureuses. Sinon à qui d'autre ce qualificatif trouve à s'appliquer selon lui). Comme la plupart de ces derniers, il ne va pas jusqu'à nier la qualification de génocide, mais il la dénature et la prive de sa signification historique. Il garde le mot sans son contenu. Ainsi il récuse d'abord l'idée d'une planification antérieure à l'exécution du génocide³. Le génocide ne serait ensuite qu'un dommage collatéral de la guerre civile, au cours de laquelle des massacres de même nature auraient été commis de part et d'autre. Représailles, crimes de guerre et génocide étant mis sur le même plan. Comme Mitterrand puis de Villepin, il défend ainsi, de manière plus ou moins explicite au gré de ses interventions, la thèse du double génocide. Enfin, il est prisonnier d'une vision ethno-centriste de l'histoire à l'instar des officiers français avec lesquels il s'affiche en colloque. Il ne raisonne qu'en termes de responsabilité collective de « l'ethnie » tutsi ou de « l'ethnie » hutu. Si le FPR commet des crimes de guerre, c'est que « les victimes » deviennent à leur tour « les bourreaux », comme si les rescapés de la Shoah avaient dû collectivement porter, parce que Juifs, la responsabilité des exactions commises par l'armée israélienne. Dans sa logique de rééquilibrage des responsabilités, Pierre Péan développe d'ailleurs longuement, dans son dernier livre comme dans ses différentes interventions, un événement qu'il tient pour exemplaire : celui du massacre de Kibagabaga. Kouchner, qui a vu le charnier, aurait contribué

à accréditer l'idée que la tuerie avait été commise par les génocidaires. Pierre Péan prétend au contraire démontrer qu'il doit être imputé au FPR, accusation reprise sans vérification par plusieurs quotidiens français. Sa « démonstration » repose sur les « témoignages » de la clique habituelle des négationnistes, qui d'un livre à l'autre se citent les uns les autres pour renforcer leurs falsifications. « *Il est important de constater, en premier lieu, qu'il n'y a pas eu d'enquête sur ce massacre au TPIR* », assure imprudemment Péan. « *A fortiori, il n'y a pas eu de Rwandais condamnés pour celui-ci* ». Sauf que le massacre des Tutsi de Kibagabaga a bel et bien été jugé par le TPIR et qu'il est mentionné et détaillé dans la sentence de génocide prononcée à l'encontre de Bagosora (Judgement and Sentence, Bagosora et al, ICTR-98-41-T, page 543 et 547). Un détail sans doute...

Une campagne de l'anti-France

Plus largement, Kouchner est présenté comme servant, depuis 1994, les intérêts de Kagame et, parallèlement, comme plus attaché à l'impérialisme anglo-saxon qu'à la Marseillaise. Prudemment, Nicolas Sarkozy qui n'a pas moins de « *tropisme américain* » et qui n'est pas moins otanien que son ministre, n'est pas mis en cause. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'utilisation par Péan d'un vocabulaire fortement connoté (« *cosmopolitisme anglo-saxon* », « *droit-de-l'hommiste* », etc.) qui lui a valu d'être soupçonné d'antisémitisme. La polémique a fait diversion au regard des véritables enjeux. Il s'agit en fait du corollaire de la propagande distillée depuis 1994 et périodiquement réactivée, visant à contrer les accusations de complicité de génocide. En effet, mue par le complexe de Fachoda, la France n'aurait cherché qu'à s'opposer à l'hégémonisme anglo-saxon en Afrique ; ce dernier est le réel déstabilisateur de la région ; et les accusations à l'encontre de « l'honneur de la France » relèvent d'une campagne orchestrée de l'extérieur et relayée à l'intérieur par des idiots utiles ou des mauvais citoyens qui comptent contre l'intérêt de leur pays.

Si le terme d'« anti-France » n'est jamais utilisé explicitement, c'est bien de cela dont il est question, chez Péan comme chez d'autres avant lui (Balladur s'y est par exemple essayé à plusieurs reprises). Appliquée à Kouchner, l'accusation occulte un peu rapidement son rôle véritable en 1994. Comme l'attestent les témoignages du général Dallaire et les notes des collaborateurs de l'Élysée,

Kouchner, qui se vante d'ailleurs d'avoir « vendu » l'opération militaire *Turquoise* encensée par Péan, travaillait bien pour le compte de la diplomatie méditerranéenne.

Un dernier point : l'absence des témoignages de ceux qui furent à la fois victimes et témoins du génocide devrait suffire à discréditer les bouillies infâmes qui prétendent en reconstruire la réalité. Mais qu'importe la douleur des survivants et le respect des disparus : les assassins de la mémoire par intérêt finissent par épouser la vision du monde des assassins de la mémoire par conviction. Pour Péan, les rescapés sont sans doute, par définition, suspects, puisque la « race » tutsi (la justice française a reconnu, pour l'instant, qu'il n'était pas raciste de l'écrire) se caractérise d'abord selon lui par sa « *culture du mensonge* ». Depuis trop longtemps maintenant, chaque année, à l'approche des commémorations du génocide, c'est en France la saison des crachats.

Victor Sègre

1. Le même contresens continue d'être fait au sujet d'*Une jeunesse française*, livre non pas de dénonciation, mais de réhabilitation de Mitterrand, écrit sur commande pour couper l'herbe sous le pied à des travaux plus accusateurs.
2. Selon *Leparisien.fr*, le livre de Péan pourrait également constituer un avertissement d'Omar Bongo à l'Élysée dans le cadre des affaires dites des Biens mal acquis. L'un n'empêche pas l'autre.
3. Contrairement à ce qu'affirme Péan, le TPIR ne nie pas la planification du génocide, mais, et c'est regrettable, il s'est révélé incapable de juger à qui incombait la responsabilité de cette planification.

Le long fleuve tranquille de la justice

Alors que les procédures confiées à la France par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ne semblent guère avancer, son procureur en chef, Hassan Bubacar Jallow s'est publiquement interrogé, le 26 février, sur l'avancement de ces dossiers confiés à la justice française il y a plus d'un an.

Deux affaires sont concernées : celles de l'ex-préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta et de l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, tous deux vivant en France et poursuivis pour des faits de génocide. En février 2008 déjà, Survie, la FIDH, la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen et le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) avaient demandé l'accélération des poursuites contre les deux Rwandais.

Débat parlementaire sur Mayotte : retenir le meilleur ou le pire ?



C'est sans doute la première fois, depuis 1981 au moins, qu'il est rappelé à l'Assemblée nationale et au Sénat que la France occupe illégalement Mayotte. Un débat qui intervient à quelques jours du référendum pour la départementalisation de l'île.

Ce sont des élus communistes, le député Jean-Paul Lecoq et la sénatrice Éliane Assassi, qui ont administré ces piqures de rappel, provoquant un déferlement de réactions cocardières. Le rappel, par ces deux trublions, des condamnations de l'ONU, qui n'étaient pas évoquées dans les comptes rendus du Conseil des ministres, ont particulièrement fait monter la tension. Dans les deux chambres, ces communistes ont été accusés de réécrire l'histoire (par le député Jean-Christophe Lagarde et le sénateur Jean-Jacques Hyst), quand il ne s'agissait pas, retour d'un réflexe de guerre froide, de dénoncer « *la voix de l'étranger!* » (René Dosière).

Signalons des propos constructifs que Jean-Christophe Lagarde du Nouveau Centre adresse à Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales : « *Je vais, madame la ministre, vous soumettre trois propositions [...] Il est vrai que l'hôpital de Mamoudzou est le premier de France en termes de naissance, mais, très franchement, ces femmes enceintes qui traversent les soixante-dix kilomètres de mer ne le feraient pas si la France, au titre de la politique de coopération – et à bien moindre coût que nous ne le faisons aujourd'hui à Mamoudzou – construisait un hôpital aux Comores. Tout le monde serait gagnant, l'équilibre social serait gagnant : ces femmes ne traversent la mer que pour pouvoir accoucher dans des conditions sanitaires satisfaisantes [...] Ensuite, [...] nous pourrions, au titre de*

la politique de coopération, construire nous-mêmes les écoles et même rémunérer – moins cher qu'un enseignant français expatrié – les Comoriens qui enseigneraient à leur population. [...] Je crois enfin, madame la ministre, que la France, comme Mayotte, ont tout intérêt à l'institution d'un permis de libre circulation à l'intérieur de l'archipel géographique des Comores, c'est-à-dire entre les quatre îles. Ce permis autoriserait les allers et retours. Là-bas, on nous a expliqué qu'un certain nombre de Comoriens voudraient simplement venir commercer, sans s'installer sur l'île de Mayotte. Or ce serait sain. Le raidissement de la position française sur la circulation interne a abouti à une situation où chaque traversée devient une installation définitive, au détriment même des Mahorais. »

Propos constructifs par rapport à la politique répressive, mais bien ignorés,

sinon par un écho dans le rapport d'information du 18 février 2009 sur les perspectives de départementalisation de Mayotte (n° 1485) : « *Nous avions d'ailleurs suggéré, en 2006, [...] de construire à Anjouan une maternité dotée d'équipements modernes et de doter celle-ci d'une équipe permanente de médecins français. Si la coopération entre États ne porte pas ses fruits, la coopération décentralisée offre encore des possibilités d'action, notamment pour la région Réunion qui peut trouver son intérêt à une stabilisation des flux migratoires.* » (p. 57)

Une variante qui a le mérite de préserver les deniers prélevés par le gouvernement UMP, au détriment de ceux de la ROM Réunion, de moins bon goût politique. Exit surtout l'idée du « *permis de libre-circulation* », c'est à dire plus ou moins la suppression du visa.

Pierre Caminade

Deux référendums coup sur coup

La France organise, le 29 mars prochain, un référendum, totalement illégal du point de vue du droit international, au terme duquel l'île, annexée en 1975, au moment de la proclamation de l'indépendance de l'archipel, deviendra le 101^e département français. Survie lance une campagne de pétitions adressées aux responsables et aux élus de l'UE leur demandant d'intervenir auprès de Paris pour annuler ce référendum.

On peut la signer en ligne sur le site : www.tlaxcala.es

Ce référendum en cache un autre, qui aura lieu le 22 mars aux Comores. Le président de l'Union en place jusqu'en 2010, l'Anjouanais Ahmed Abdallah Sambi, propose une révision constitutionnelle réduisant les pouvoirs des présidents des îles, qui deviendraient des gouverneurs, et allongeant d'un an le mandat du président de l'Union actuellement de quatre ans. Ces modifications contribueraient à refédéraliser les Comores, ramenant la Constitution à un état plus proche de ce qu'elle était avant la crise séparatiste. Celle-ci, instrumentalisée, voire provoquée, par la France, s'est soldée par la transformation de la Fédération en Union des îles.

Par ailleurs, le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement comorien n'a pas brillé par sa pugnacité à revendiquer le retour de Mayotte dans l'Union des Comores, malgré les promesses électorales. Les déclarations récentes de Sambi et de son ministre des Affaires étrangères Jaffar, selon lesquelles le seul point à discuter avec la France était la question de la libre-circulation entre les Comores et Mayotte – supprimée par le visa Balladur en 1995 -, et passant sous silence la revendication légitime de restitution de Mayotte aux Comores, laisse pantois. Les Comoriens semblent plus soucieux du référendum que Sambi laisse faire à Mayotte sans protester, que de celui auquel ils vont pouvoir participer.

Fausto Giudice, Pierre Caminade

MAURITANIE

Péril en la demeure



Au pouvoir depuis le coup d'État du 6 août 2008, la junte mauritanienne, réunie en Haut Conseil d'État (HCE), mène le pays dans une impasse très dangereuse. La France conserve des positions très ambiguës.

Près de sept mois après leur coup de force, les putschistes sont aux abois. Confronté au gel des aides étrangères, l'État est en panne sèche. Les salaires de janvier des fonctionnaires auraient été payés par les banquiers mauritaniens et le HCE racle les fonds de tiroir. Il rackette aussi divers acteurs économiques, nationaux et étrangers. Ainsi, les hommes d'affaires mauritaniens ont été fermement invités à contribuer aux finances publiques mais aussi à la campagne électorale du chef de la junte, le général Abdel Aziz, celui-ci ayant programmé une nouvelle élection présidentielle en juin 2009 afin de légitimer, dans les urnes, son coup de force. De l'armée montent également de nombreuses rumeurs faisant état du mécontentement, voire de l'opposition aux putschistes. Jusqu'au sein du HCE, un certain nombre d'analystes voit se creuser le fossé entre Abdel Aziz, et son puissant second, le général Ghazouani.

En face, la Coordination nationale pour la défense de la démocratie (CNDD) regroupant les partis et organisations opposés au coup d'état reste mobilisée. Ce front des démocrates bénéficie du soutien de la communauté internationale : les États-Unis n'ont cessé de réitérer leur opposition aux putschistes et Louis Michel, le commissaire européen au développement, ne décolère pas. De son côté, l'Union africaine (UA) a décidé, le 5 février, des sanctions individuelles et ciblées contre les putschistes. Ces sanctions vont sans doute être reprises par l'UE et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elles sont soutenues par le groupe de contact international sur la Mauritanie, d'ailleurs insatisfait des propositions de la junte.

Au niveau régional, le HCE bénéficie du soutien du Sénégal et de celui plus discret mais très efficace du Maroc. En revanche, il se heurte à l'opposition ferme de l'Algérie et du Mali. Celui-ci le paie d'ailleurs cher : plusieurs observateurs notent le soutien des putschistes au groupe de rebelles touareg maliens d'Ibrahim Ag Bahanga. La Libye,

quant à elle, n'est pas très claire. Malgré des déclarations ambiguës et un réseautage souterrain, Kadhafi a été mandaté par l'UA pour une médiation entre les différents acteurs mauritaniens.

En ce qui concerne l'UE, il y a, d'un côté les opposants résolus au coup d'état et de l'autre, des pays plus accommodants comme l'Espagne ou la France. Leurs ambassadeurs ont fait des déclarations soutenant les initiatives du chef de la junte. Ce dernier a même réussi à obtenir l'assentiment de l'Espagne en jouant sur la question des droits de pêche, du terrorisme et des migrants, dont la Mauritanie est devenue une des bases de départ.

Le retour de François Léotard

Quant à la France, les soupçons d'implication dans le coup d'État se précisent : Abdel Aziz aurait convaincu, en juillet, le pouvoir français d'abandonner le président Abdallahi et de soutenir sa politique de déstabilisation parlementaire (*Billets d'Afrique*, octobre 2008). Selon nos sources, il a, par exemple, obtenu l'aide de coopérants militaires techniques français détachés auprès de la garde présidentielle, commandée à l'époque par lui-même afin de planifier un éventuel coup de force... Ensuite, des entreprises françaises signent avec Abdel Aziz, accords et contrats, légitimant ainsi la junte. Après Total et Vicat, c'est le groupe varois Pizzorno (collecte et traitement des déchets à Nouakchott) qui a dépêché François Léotard. L'ancien ministre de la Défense d'Édouard Balladur, agissant en qualité de conseiller spécial du groupe a assuré Abdel Aziz de son soutien. On peut penser que ces multinationales symbolisent la position officieuse de la France. Plusieurs parlementaires français ont d'ailleurs posé la question au gouvernement.

L'ambassadeur de France, Michel Vanderpoorter, n'est pas en reste, multipliant les paroles conciliantes à l'égard du HCE. Il a ainsi encouragé les partis opposés au putsch à participer aux états généraux de la démocratie organisés par une junte qui a clairement violé ses principes mêmes et qui maintient des opposants en prison. Il a aussi déclaré que puisque « *le président [renversé] a été démocratiquement élu, il doit être libre de ses mouvements et de sa parole* ». Un président élu a donc le droit de s'exprimer et de se déplacer mais pas de présider... La réponse à un putsch (forcément anticonstitutionnel) doit également être « *aussi proche que possible de la Constitution* »...

De réelles ambiguïtés que l'on retrouve au plus haut niveau de l'État. En effet si Romain

Serman, conseiller de Sarkozy chargé de l'Afrique, et Philippe Étienne, directeur de cabinet de Bernard Kouchner, paraissent fermes vis-à-vis de la junte, ils étaient aussi accompagnés, à l'occasion d'une mission à Nouakchott, de Philippe Erard Corbin de Mangoux, chef de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Or celui-ci, selon un site d'informations proches des opposants, aurait négocié la constitution et la mise à disposition d'unités militaires, formées et armées par les occidentaux, afin de lutter contre *Al Qaeda*.

Enfin, Philippe Erard Corbin de Mangoux rencontre régulièrement, à Paris, le numéro deux de la junte et personnage le plus puissant de l'armée, le général Ghazouani. Réticent déjà depuis le début du putsch, celui-ci semblerait de plus en plus réservé face au jusqu'au boutisme d'Abdel Aziz. Au cours de ses visites parisiennes, il a aussi discuté avec Bruno Joubert, conseiller spécial de Sarkozy. Plus significatif : la rencontre qui aurait eu lieu, fin janvier, au ministère de la Défense avec de Mangoux, Serman et Étienne selon le site d'informations *Taqadomy* qui recoupe d'autres sources. Ces derniers auraient demandé à Ghazouani de déposer Abdel Aziz, il aurait décliné, mais n'a depuis pas cessé ses très fréquents séjours parisiens...

Un avenir très incertain

Pendant ce temps, l'écho d'un renversement du chef putschiste enfile à Nouakchott. Nombre d'observateurs parient qu'au vu du blocage actuel, il ne tiendra pas jusqu'aux présidentielles de juin. Une situation dangereuse puisque les unités d'élite sont réputées aux ordres d'Abdel Aziz. Ensuite quelle sera l'attitude des nouveaux putschistes en cas de succès ?

Une autre évolution possible serait que la mobilisation de l'opposition prenne de l'ampleur et soit renforcée par les manifestations inévitables en cas de non paiement des salaires et de hausse des prix. Dans ce cas, l'issue probable sera des émeutes renversant un pouvoir auquel les forces de l'ordre feront sans doute défaut en cas de confrontation musclée avec la population. Abdel Aziz et ses soutiens auront alors une responsabilité majeure en cas d'effusion de sang.

Si le chef de la junte parvient à demeurer au pouvoir jusqu'aux élections, ce sera pour les gagner, fraudes massives aidant. Son maintien ne serait pourtant pas acquis, le succès de ce putsch ayant aiguisé l'appétit d'autres militaires. Une instabilité chronique ne manquera pas de s'installer et qui embrasera, tôt ou tard, un pays déjà sous la pression des antagonismes tribaux, des rancœurs sociales, sans oublier les vieilles blessures héritées de l'esclavage et du nettoyage ethnique de 1989-1991.

Issa Bâ

issaba.mr@gmail.com

Une répression sanglante à huis-clos



L'Observatoire national des droits de l'homme du

Cameroun (ONDH) vient de publier un rapport documenté sur les violations des droits de l'homme commises à l'occasion des troubles politiques et sociaux de février 2008. Des violations qui n'ont pas ému la France, pas plus que la communauté internationale.

Le 25 février 2008, à la suite de l'appel à la grève des principaux syndicats de transporteurs contre la hausse du prix du carburant, les populations - principalement les jeunes - prennent d'assaut les rues des villes du sud-ouest (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda...) avec des revendications socio-économiques et politiques. Pendant quatre jours, du 25 au 29 février 2008, le pays vit à l'heure des « émeutes de la faim » comme les ont appelées les observateurs internationaux. Mais à la différence d'autres pays africains qui ont connu le même type d'événements (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Burkina-Faso...) c'est bien un facteur politique - le projet de modification constitutionnelle supprimant la limitation des mandats du président - qui, conjugué avec la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires a servi de déclencheur au soulèvement populaire.

Face à l'ampleur des manifestations, les autorités font rapidement appel à l'armée et à ses forces spéciales et leur confèrent en partie la conduite des opérations de maintien de l'ordre. Policiers, gendarmes et militaires se déploient alors en nombre sur le terrain avec des armes à feu. Dans les rues, les forces de sécurité n'hésitent pas à ouvrir le feu à hauteur d'homme, de manière indiscriminée et sans sommations préalables. Certains individus, qui auraient pu être arrêtés, sont exécutés à bout portant à la tête ou au niveau de l'abdomen.

Le 27 février au matin, survient à Douala l'un des épisodes les plus sanglants de cette répression. Des milliers de jeunes de Bonabéri, portant des pancartes avec des messages de paix, se retrouvent bloqués sur le pont du Wouri par les forces de l'ordre, déployées de part et d'autre. Des gaz la-

crymogènes sont lancés sur la foule pacifique. Un hélicoptère en fait de même. Certains éléments des forces de l'ordre tirent à balles réelles. La panique gagne immédiatement la foule. Les jeunes qui sont en tête de la manifestation tentent de s'enfuir en direction de la base Razel. Ils sont arrêtés par les forces de l'ordre. Au milieu du cortège, de nombreux jeunes se jettent à l'eau pour éviter les gaz, les balles et les piétinements. Plusieurs ne savent pas nager et se noient. La répression sur le pont du Wouri a fait de nombreuses victimes. Des témoins ont parlé de plus de vingt corps retrouvés par des pêcheurs.

Un bilan largement minoré

Selon les autorités, le bilan officiel des violences de fin février 2008 est de 40 morts dont un policier. Ce chiffre, déjà lourd, semble toutefois bien en deçà de la réalité. Selon l'Observatoire national des droits de l'homme du Cameroun (ONDH), 139 personnes ont perdu la vie durant ces événements, principalement à Douala. Pour établir la vérité sur ce qui s'est réellement passé et apporter justice aux victimes et à leurs familles, le gouvernement camerounais aurait dû entreprendre des enquêtes afin de juger les auteurs de violences. Un an après les faits, le constat est sévère. Aucune enquête n'a été menée. Aucun auteur de tirs ayant entraîné la mort n'a été traduit en justice. Aucun élément des forces de sécurité, responsables de violences, n'a fait l'objet de mesure disciplinaire, ni administrative. Aucun dédommagement, ni indemnisation n'a été apporté aux victimes et à leurs familles. Seules des poursuites judiciaires de grande ampleur ont été engagées à l'encontre de civils, auteurs présumés de troubles à l'ordre public.

Au cours d'un point presse, le 10 mars 2008, le gouvernement camerounais, par l'entremise du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Marafat Hamidou Yaya, a même « *salué l'action, mais surtout la tempérance des forces de maintien de l'ordre qui n'ont pas fait un usage abusif de leurs armes, malgré les nombreuses provocations auxquelles elles étaient sujettes* ». Il a assuré que « *les cas de décès ne sont pas tous imputables à l'action de la force publique.* » Selon lui, « *de manière spécifique à Douala, beaucoup de morts sont le résultat des rixes entre des bandes de gangsters qui ont infiltré la contestation. Le partage des biens volés à la suite d'actes de pillage a*

donné lieu à des disputes violentes entre les bandits. Et certains ont été victimes du phénomène de justice populaire. Ce que nous déplorons. »

Le silence de la communauté internationale

La répression sanglante de février 2008 n'a pas indigné outre mesure la communauté internationale. Les principaux partenaires du Cameroun ont certes dénoncé les violences, mais ces déclarations, imprécises et non ciblées sur les auteurs des principales violences, n'ont pas eu d'effet sur la politique de répression entreprise par les autorités. À la fin des violences, alors que la communauté internationale aurait dû jouer un rôle clé auprès des autorités camerounaises pour qu'elles rendent des comptes sur les exactions commises, les principaux bailleurs de fonds internationaux comme la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne, n'ont pas appelé à la mise en place d'une commission d'enquête indépendante, ni au Cameroun ni au niveau international. Les organismes internationaux comme l'Union africaine (UA) et le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) sont restés également fort silencieux sur le sujet.

Le silence de la communauté internationale a ainsi encouragé les autorités camerounaises à ne rien entreprendre pour établir la vérité sur ces événements et pour rendre justice aux victimes.

Sans une meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la possibilité de nouveaux troubles et de répression demeure réelle au Cameroun, surtout à l'approche de l'élection présidentielle en 2011 qui, dans ce contexte de désintérêt international, risque de ne pas être aussi libre, ouverte, démocratique et transparente, que les Camerounais l'espèrent.

**Clément Boursin – Chargé de mission
Afrique – ACAT-France**

Après un minutieux travail d'enquête sur le terrain et après avoir interrogé de nombreuses victimes et témoins de ces événements, l'Observatoire national des Droits de l'homme du Cameroun (ONDH) a documenté les violations des droits de l'homme commises fin février 2008 dans son rapport « Cameroun – 25-29 février 2008 : Une répression sanglante à huis-clos ». Ce travail de compilation a été mené grâce au concours de l'ACAT-Littoral et de l'ACAT-France à l'occasion de la venue de l'ACAT-France au Cameroun en juin 2008. Le rapport est disponible sur le site www.acatfrance.fr

CAMEROUN

Ambiance délétère



Le régime de Paul Biya, sourd à toute critique, tance la communauté internationale

Rencontrant, le 19 février, le corps diplomatique, laissé debout pour écouter son monologue, le ministre des Relations extérieures, Henri Eyembe Ayissi a vivement réagi aux récentes critiques dont l'organisme Elecam, créé pour contrôler les élections, a fait l'objet. (*Billets d'Afrique* 177, janvier 2009). Il a exposé « ce que le gouvernement attend de la communauté internationale au sujet de la mise en place et du fonctionnement d'Elecam. » Extraits : « Le gouvernement attend de vous, en votre qualité de pays amis et de partenaires bilatéraux et multilatéraux, le respect de ses institutions et la compréhension que méritent ses décisions [...] en se gardant de céder à la tentation de cette nouvelle forme de "mission civilisatrice" qui tend à se draper sous le manteau du "devoir d'ingérence démocratique", qui n'hésite pas à recourir aux médias nationaux et internationaux

pour discréditer les institutions politiques nationales, pour cause de non conformité aux modèles politiques ou culturels dominants. [...] Le Cameroun, comme les autres États africains, a beaucoup moins besoin de leçons de démocratie que de l'acceptation des expériences de démocratie conduites dans leurs contextes historiques et socioculturels spécifiques. » D'ailleurs, « le dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre à la fois dans son identité et dans son altérité... les hommes peuvent atteindre un but commun sans emprunter les mêmes voies [...] aller doucement n'empêche pas d'arriver à bon port. »

Par conséquent, le gouvernement « engage ses partenaires extérieurs à œuvrer pour la consolidation de l'État de droit au Cameroun, à travers l'incitation de tous les acteurs du processus électoral au respect des lois de la République ainsi que du verdict des urnes. Cette exigence, selon le Minrex, devrait les conduire à s'abstenir de toute incitation ou de tout soutien direct ou indirect au rejet dudit résultat [...] ».

L'ambassadeur de France, Georges Serre,

qui n'a jamais formulé la moindre critique, s'était fait représenter à cette réunion. Javier Puyol, représentant de l'UE, qui a fait la photo de famille le dos tourné aux objectifs, Antonio Bellavia (Italie), Saskia N. Bakker (Pays Bas), Janet Garvey (États-Unis), Jean-Pierre Lavoie (Canada), et autres chefs de missions diplomatiques notamment occidentales, sont sortis sans prendre part au cocktail final. Ce discours musclé montre la crainte du pouvoir camerounais de subir, lors de la prochaine élection présidentielle, un sort comparable à celui du Kenya ou du Zimbabwe, amenés, lors d'élections contestables et contestées, à négocier un partage du pouvoir avec leurs opposants.

L'argumentation selon laquelle on n'a pas le droit de critiquer un pays étranger, sous prétexte de différence culturelle, a trop servi à pas mal de dictatures pour être convaincante. Reste un ton menaçant, assez dérisoire quand on n'est pas la Chine. Malheur également aux Camerounais qui osent critiquer le pouvoir. Un professeur qui pestait, dans un taxi, contre les embarras de la circulation occasionnés par les déplacements du chef de l'État s'est retrouvé au commissariat, puis en prison, dénoncé par un flic en civil présent dans le même taxi.

Le Cameroun n'a rien à envier à la Corée du Nord côté ambiance.

Odile Tobner

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro:

P. Rohman, Clément Boursin, Issa Ba

Abonnements: Matthieu Vanpeene.

Coordination: O. Thimonier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal: mars 2009 - ISSN 1155-1666

Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

